

Démarrage du projet INSCOOP

Les messages de l'ANR

Julien Haccoun – 04.11.2011

Points abordés

- Informations sur le programme P2N
- Points administratifs
- La vie et le suivi scientifique de votre projet
- Questions / réponses: au fil de l'eau

Félicitations !

- Évaluation sélective
- Intérêt et qualité du projet :
 - Caractère ambitieux et innovant de l'approche proposée (intégration monolithique des nanofils)
 - Perspectives applicatives variées
 - Qualité du consortium composé : partenaires de qualité, complémentaires, expertise scientifique
 - Valorisation potentielle (brevet(s) + amélioration notable de l'état de l'art)

Points clés de la sélection P2N 2011

- 144 projets soumis (+60% par rapport à 2010)
- 20 projets sélectionnés en liste principale
- 11 projets sélectionnés en liste complémentaire
- 27 projets financés, aide ANR totale 20,8M€
- Projet moyen: 770 k€ d'aide, 4 partenaires

Vos interlocuteurs à l'ANR

- Aspects scientifiques et organisationnels
 - **Julien Haccoun**
 - julien.haccoun@agencerecherche.fr
 - + 33 1 73 54 81 97
 - Romain Collignon
 - romain.collignon@agencerecherche.fr
 - + 33 1 73 54 82 01
- Aspects administratifs et financiers
 - **Brigitte Eruam**
 - brigitte.eruam@agencerecherche.fr
 - + 33 1 78 09 81 2
- Responsable de programme
 - **Didier Théron**
 - didier.theron@agencerecherche.fr

Partenariat DGA

- Projet cofinancé par la DGA
- Correspondant :
 - **Rose-Marie Capella**
 - rose-marie.capella@dga.defense.gouv.fr
 - + 33 1 46 19 51 68
- Associée au suivi:
 - Réunions d'avancement / ANR
 - Revue(s) / visite(s) sur site
 - Rapports d'avancement et CR final

Actes attributifs

- Lisez attentivement les actes attributifs (décisions ou conventions) pour connaître vos droits et vos devoirs
- Ne pas hésiter
 - à demander des éclaircissements
 - à faire part des difficultés
- Il y a notamment dans les conventions / décisions
 - Versement des avances : env. 3 semaines après notification
 - ~~– Accord de consortium~~
 - Versements des tranches d'aide
 - T0 du projet: 01/10/2011, durée 36 mois

Fonctionnement des versements de l'aide

- Les dépenses ne sont prises en compte qu'à partir du **01.10.2011** et jusqu'au **30.09.2014**
 - Dates indiquées dans les actes attributifs
- L'aide ANR n'est définitivement acquise qu'après:
 - Examen favorable du compte rendu de fin de projet
 - Relevé récapitulatif des dépenses
- Le montant du solde sera ajusté pour tenir compte des dépenses réelles dans la limite du montant de l'aide :
 - Dans l'éventualité d'un montant total de dépenses inférieur au cumul des versements perçus, **engagement à rembourser le trop-perçu**

Relevés de dépenses

- Le paiement est un système d'avances/acomptes
 - Tout le monde a reçu / va recevoir une avance au démarrage, sans formalité particulière
- Partenaires publics financés au coût marginal
 - Versements automatiques aux dates anniversaires de la notification
 - Un seul relevé de dépenses en fin de projet, signé par l'agent comptable
- Partenaires privés ou publics financés au coût complet
 - Versements sur relevés de dépenses intermédiaires
 - Relevés de dépenses intermédiaires signés par le représentant légal
 - Fin de projet: relevé récapitulatif des dépenses, signé par représentant légal + commissaire au compte (ou expert comptable)

Complément de pôle

- Versé avec l'avance aux partenaires dont les travaux sont exécutés dans la zone géographique du ou des pôles
- ~~Partenaires privés: le complément est un financement complémentaire au projet~~
- Partenaires publics: le complément est destiné à couvrir des frais supplémentaires liés à la contribution du laboratoire aux objectifs et aux activités du pôle, notamment:
 - Les actions contribuant à la stratégie et à la politique scientifique du pôle
 - Les actions de communication scientifique et publique qui devront nécessairement bénéficier à la notoriété et à la visibilité du pôle (par ex. Colloques sous l'égide ou avec la marque du pôle)
 - Le développement de la recherche partenariale (recherche de partenaires, frais liés à la gestion du partenariat, etc.)
 - La valorisation et le transfert de technologie vers le monde industriel

Gestion des modifications

- En cas de changement concernant le consortium
 - Contacter l'ANR au plus tôt
 - Il y aura un traitement au cas par cas
 - Les modifications qui n'impactent pas le déroulement du projet seront examinées avec bienveillance
 - Une procédure d'avenant pourra s'avérer nécessaire
 - à utiliser avec modération
- Possibilités de changements dans l'utilisation des fonds
 - Nous contacter pour que nous puissions avoir une traçabilité en vue du bilan final
- En cas de retard du projet, une prolongation peut être accordée en fin de projet
 - Faire la demande au moins 6 mois avant la fin initialement prévue

Accord de consortium

- Contrat vous liant pour la réalisation commune du projet
 - Parfois aussi appelé « accord de collaboration »
- Obligatoire pour les projets partenariaux labos / entreprises
- Accord signé avant T0+12 mois
 - Pas de versement T0+12 sans accord signé
- Il faut commencer à y travailler **DÈS MAINTENANT !**
- L'accord doit traiter au moins des points suivants (voir conventions/décisions ANR):
 - Répartition des tâches, des moyens et des fournitures
 - Partage des droits de propriété intellectuelle
 - Publication / diffusion
 - Valorisation
- Attention: fournir également une attestation séparée de conformité de l'accord au régime communautaire des aides d'état aux entreprises (voir actes attributifs)

Communication/Valorisation

- Site web du projet
 - Mettre en place et tenir à jour un site web du projet (mise à jour aux jalons du projet et au moins tous les 6 mois)
 - La référence ANR du projet doit apparaître sur la page d'accueil
- Publications
 - Pas d'inflation artificielle des publications
 - Seulement celles postérieures au lancement du projet **et** qui mentionnent le soutien de l'ANR (indiquer le numéro du projet: [ANR-11-NANO-012](#))
- Brevets etc.
- Présentations
 - Logo ANR téléchargeable sur site ANR

Principes généraux du suivi scientifique des projets ANR

- Le suivi s'effectue sur la base d'un socle d'outils et de procédures communs aux appels à projet de l'ANR
 - Le suivi se fait dans le cadre d'une « relation de confiance avec les porteurs des projets financés, découlant de la qualité des dossiers sélectionnés »
 - Le suivi des projets de recherche sert principalement à :
 - S'assurer du respect des engagements et des recommandations des experts (évaluation et suivi)
 - Prendre en compte les évolutions du projet de façon à en garder une vision réaliste
- Le tout dans le cadre d'une discussion

Modalité de suivi scientifique des projets

- Suivi informel : continu
- Comptes rendus d'avancement
- Revue à mi-parcours
- Colloque de fin de projet

Suivi

Aspects informels

- Une bonne communication projet / ANR est nécessaire:
 - Anticiper les éventuelles difficultés
 - Informer de la vie du projet
 - Publications, événements, presse, ...
 - Alimentation site web ANR
 - À venir : page web des programmes et des projets
 - Garder une vision réaliste du projet
- Interactions et synergies potentielles avec d'autres projets ANR
 - Dans le respect de la confidentialité

Suivi

Comptes rendus d'avancement

- Obligatoires aux dates indiquées dans les actes attributifs
- Pour un projet de 36 mois:
 - T0+6: essentiellement sur la mise en place des moyens nécessaires au projet
 - T0+18: compte rendu intermédiaire
 - T0+36: compte-rendu de fin de projet
- Un seul document avec:
 - Un avancement global du projet
 - Une contribution clairement identifiée par partenaire
 - Diverses informations statistiques
- Un modèle sera fourni
- Projets labellisés pôles de compétitivité: vous devez transmettre les comptes rendus au(x) pôle(s) en même temps qu'à l'ANR
- Les comptes rendus constituent une capitalisation des résultats

Suivi

Revue à mi-parcours

- Principes
 - Une revue à « mi-parcours » (~ printemps 2013)
 - Une présentation de bilan en colloque ANR
 - « construction collective » plutôt que « audit du projet »
- Modalités
 - Sur site
 - ANR + expert
 - Max ½ journée
 - A l'ANR sous forme de sessions
 - ANR + panel d'experts
 - Environ 1h30 par projet
 - L'identité des experts est communiquée au projet à l'avance
- Projets labellisés pôles: un représentant du (des) pôle(s) sera invité à la revue

Suivi

Colloque de fin de projet

- Objectifs
 - Animation scientifique de la communauté
 - Suivi et bilan d'un programme
 - Communication des résultats
 - Prospective
- Modalités
 - Présentation devant la communauté
 - Environ 30 mn par projet
- Projets labellisés pôles: un représentant du (des) pôle(s) sera invité au colloque

Messages spécifiques au projet

- Événements ANR
 - Colloques, faits marquants, cahiers de l'ANR...

=> J3N – Journées Nationales Nanosciences et Nanotechnologies : 7 au 9 novembre 2011 à Strasbourg

Tous nos vœux de succès !

Points clés de la sélection P2N 2011

- Répartition par axe thématique :
 - Thème 1 : Synthèse et fabrication de nanomatériaux (nanofils, nanotubes, graphène...) et chimie en milieux confinés – **10 projets**
 - Thème 2 : Nanoélectronique incluant les approches More Moore et beyond CMOS avec en particulier l'ingénierie quantique – **2 projets**
 - Thème 3 : Nanodispositifs et Nanosystèmes permettant l'intégration hétérogène de nouvelles fonctionnalités multi-physiques (optique, mécanique, électromagnétique, acoustique, thermique...) – **5 projets**
 - Thème 4 : Nanotechnologies et Nanosystèmes pour la santé, la biologie et l'agro-alimentaire - **9 projets**
 - Thème 5 : Nanotechnologies et Nanosystèmes pour le développement durable incluant les aspects « Green Technologies », le domaine de l'énergie et la maîtrise des risques – **1 projet**